

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4

Tél. : 01.44.77.61.75

Fax : 01.44.77.22.11

Mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 16 AOUT 2011

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

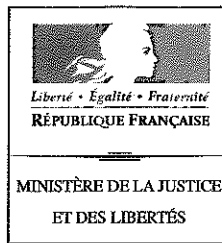
POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ. 11-234-RHM4/16.08.11
Référence de classement : recrutement concours/jurys/jurys concours complémentaires/
Note 2011 JURYS 1_EXAMINATEUR SPECIALISE ADJOINT
CONCOURS COMPLEMENTAIRES.doc
Mots clés : ENM - concours – jurys concours complémentaires
Titre détaillé : nomination d'un examinateur spécialisé adjoint aux jurys des concours de
recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie
judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire
Texte(s) source(s) : décret 2001-1099 du 22 novembre 2001
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2012

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le **16 AOÛT 2011**

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : concours prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire
Examineur spécialisé adjoint

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 16 août 2011 portant nomination d'un examineur spécialisé adjoint aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire.

La directrice des services judiciaires,



Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

ARRÊTÉ

**PORTANT NOMINATION
D'UN EXAMINATEUR SPECIALISE ADJOINT
AUX JURYS DES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE MAGISTRATS
DU PREMIER ET DU SECOND GRADE DE LA HIERARCHIE JUDICIAIRE
PREVUS PAR L'ARTICLE 21-1 DE L'ORDONNANCE N°58-1270
DU 22 DECEMBRE 1958 MODIFIEE PORTANT LOI ORGANIQUE
RELATIVE AU STATUT DE LA MAGISTRATURE**

(SESSION 2011)

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 relatif aux modalités de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2011 portant ouverture au titre de l'année 2011 des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2011 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée, portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 8 août 2011 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2011 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée, portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 9 août 2011 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est nommée examinateur spécialisé adjoint aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Madame Nathalie Demorand, substitue du procureur de la République près le tribunal de grande instance de la Roche-sur-Yon.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le 16 août 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
par délégation, la directrice des services judiciaires



Véronique Malbec